

**Sujet :** [INTERNET] Avis d'enquête publique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga"

**De :** Les Amarines Patrimoines et Solidarité <lesamarinesalf@gmail.com>

**Date :** 31/05/2022 15:45

**Pour :** pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'association Les Amarines Patrimoines et Solidarité que je représente **s'oppose** à la modification du PLU d'Aubignosc et au projet PV de Malaga sur la Montagne de Lure.

### **Pourquoi ces balafres dans un paysage remarquable ?**

Ce projet contrevient au guide de recommandations à destination des porteurs de projet de parcs photovoltaïques au sol, édité en juin 2018 par la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence et adressé à toutes les directives ministérielles (ADEME) et régionales. De plus, tout le flanc de Lure est classé "espace naturel à protéger" (page 5 du PADD) et est référencé au n°16 dans la liste des éléments remarquables répertoriés (page 70 du règlement du PLU).

Le projet originel était de 50Ha, celui-ci a été réduit à 5Ha au motif des découvertes sur le milieu naturel : de nombreuses espèces ont bien été trouvées dans la zone de prospection, mais aucune protégée. Cela laisse donc la porte ouverte à la réalisation complète de la centrale PV de 50Ha initialement prévue.

La richesse et l'importance d'un milieu réside dans sa diversité et l'interdépendance de toutes les espèces.

La Montagne de Lure fait partie de la réserve de biosphère de l'Unesco (il en existe 14 en France). La vocation de la Réserve est d'œuvrer sur le développement durable et sur la conservation de la biodiversité. Elle est le lieu d'expérimentations des relations durables entre l'homme et la nature pour continuer à bien vivre ensemble dans un environnement protégé.

### **Il est fort regrettable de voir l'amplitude des projets industriels dans notre région.**

Avec une vision élargie de la Montagne de Lure, on compte déjà 12 parcs photovoltaïques existants et 23 projets en cours (voir le site internet [amilure.org](http://amilure.org)).

Les effets cumulés avec d'autres projets de centrales photovoltaïques ainsi qu'avec des carrières présentes dans le secteur doivent être pris en compte. Une zone artisanale est prévue de part et d'autre de la nationale, le long du pont de l'autoroute de la savonnerie, à la place des champs...

La production des panneaux photovoltaïques est une activité polluante qui émet des gaz à effet de serre dont il doit être tenu compte. D'après le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le photovoltaïque émet (45g/kwh de CO2) c'est-à-dire trois fois plus que le nucléaire (15g/kwh) qu'il est sensé remplacer pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

### **L'impact sur l'économie touristique n'a pas été évalué suffisamment.**

L'intérêt culturel et emblématique de la montagne de Lure doit être pris en compte et défendu, y compris en reconsidérant le choix de ce site.

En résumé, notre association se prononce résolument **contre** ce projet.



Caroline Deguin

Présidente

Association Les Amarines | Patrimoines et Solidarité

Vivons et faisons vivre notre territoire

[facebook](#)

- 06 50 72 37 67
- lesamarinesalf@gmail.com
- 78 montée du Prieuré 04200 Aubignosc

**Faire un don**